



Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-7-2-5

Séance du jeudi 21 septembre 2023

ADIRA - L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT D'ALSACE - APPROBATION DES STATUTS REVISES ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Présidence de : M. BIHL Pierre

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BIERRY Frédéric donne procuration à MEYER Philippe
DEBES Vincent donne procuration à SUBLON Yves
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves
DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HAGENBACH Vincent donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
KLINKERT Brigitte donne procuration à MARTIN Monique
KRIEGER Laurent donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick

SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
ZELLER Fabienne donne procuration à MUNCK Marc

ABSENTE :

KOCHERT Stéphanie

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU les Accords de Matignon du 29 octobre 2018,
- VU la loi n°2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ADIRA du 15 juin 2023 approuvant les statuts révisés,
- VU l'avis favorable de la Commission « Dynamiques économique, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques » réunie le 7 septembre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Émet un avis favorable et approuve en conséquence les statuts révisés de l'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA), joints en annexe à la présente délibération ;
- Précise que le Président (ou le représentant qu'il désignera par arrêté) est membre de droit de l'Assemblée Générale de l'ADIRA, aux côtés de 15 autres Conseillers d'Alsace à désigner par délibération,
- Décide, à l'unanimité, de ne pas désigner au scrutin secret les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des différentes instances de l'ADIRA (Assemblée Générale et Conseil d'Administration) ;
- Désigne les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace amenés à siéger dans les instances de gouvernance de l'ADIRA comme suit :

Assemblée Générale : Titulaires

- 1. Le Président (ou son représentant) : siège de droit
- 2. HEINTZ Paul
- 3. JANDER Nicolas
- 4. PAGLIARULO Karine
- 5. VALLAT Marie-France
- 6. SCHMIDIGER Pascale
- 7. HELDERLE Emilie
- 8. MILLION Lara
- 9. KLEITZ Francis
- 10. MAURER Jean-Philippe
- 11. MULLER-BRONN Laurence
- 12. OEHLER Serge
- 13. GRAEF-ECKERT Catherine
- 14. CLAUSS Robin
- 15. SUBLON Yves
- 16. BUFFA Jean-Claude

Conseil d'Administration : Titulaires

- 1. BIERRY Frédéric
- 2. HEINTZ Paul
- 3. JANDER Nicolas
- 4. MILLION Lara
- 5. MAURER Jean-Philippe
- 6. KLEITZ Francis
- 7. SUBLON Yves
- 8. GRAEF-ECKERT Catherine
- 9. VALLAT Marie-France
- 10. SCHMIDIGER Pascale
- 11. MULLER-BRONN Laurence
- 12. BUFFA Jean-Claude

Adopté à la majorité

4 voix contre

M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

0 abstention

0 non-participation au vote